

DFJC  
Madame la Conseillère d'État  
Cesla Amarelle  
Rue de la Barre 8

1014 Lausanne

Lausanne, le 1<sup>er</sup> octobre 2019

### Utilisation de PAREO (*programme de gestion des absences des élèves*)

Madame la Conseillère d'État,

Depuis la rentrée scolaire 2019, la SPV reçoit un certain nombre de témoignage d'enseignant-e-s relatifs à l'utilisation de PAREO. De manière générale, une insatisfaction colore ces retours. La SPV fait le constat qu'à ce jour l'utilisation faite de cet outil ne répond pas aux attentes espérées d'une plateforme numérique qui devrait faciliter les gestes quotidiens des acteurs de l'école.

Pour rappel, en mars 2019, l'enquête menée par la SPV auprès de ses membres montrait que, globalement, cet outil était jugé comme lourd et pas utile. La seule utilité relevée concernait les situations dans lesquelles le secrétariat contacte les parents au sujet de l'absence de l'élève. La SPV avait donc fait en mai 2019 la proposition suivante à la DGEO : les directions ont la possibilité de choisir entre deux modèles uniquement (globalement ou par cycle/degré) :

- un modèle « actif » : les absences sont immédiatement indiquées dans PAREO et le secrétariat est chargé de contacter les parents.
- un modèle « passif » : les enseignant-e-s contactent les parents en cas d'absence d'un élève et doivent compléter PAREO quand ils-elles le souhaitent, mais au plus tard à la fin de chaque semaine.

À noter que le modèle « passif » continue à poser le problème de l'obligation d'utiliser des outils privés (notamment le téléphone portable) pour les besoins de l'institution et ceci sans compensation. Sur ce point, la *Direction Organisation et Planification* de la DGEO nous a répondu qu'une proposition était en cours de rédaction.

Or, après quatre semaines d'utilisation, il s'avère que des protocoles dans certains établissements provoquent une réelle surcharge administrative. En effet, il ressort que notamment des enseignant-e-s doivent remplir PAREO durant les 10 premières minutes et appeler les parents. Ils-elles doivent donc faire le travail à double : remplir PAREO le matin même et appeler les parents. Un non-sens dans le cadre d'une utilisation d'une plateforme numérique.

Dès lors, la SPV demande formellement que seuls les deux modèles (actif / passif) soient discutés et proposés aux enseignant-e-s dans les établissements. Comme elle l'a prévu, les deux modèles peuvent coexister dans un établissement étant donné que les degrés secondaires pourraient par exemple choisir le modèle actif et les degrés primaires, voire que le cycle 1, pourraient choisir le modèle passif. Des situations montrent également que des enseignant-e-s souhaitent garder la possibilité d'appeler les parents afin de préserver le lien pédagogique avec ces derniers.

La SPV est persuadée que seule une collaboration au sein de chaque établissement avec les enseignant-e-s pourra répondre efficacement à une utilisation de PAREO.

Disponible afin d'échanger à ce sujet, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'État, l'expression de nos sentiments très respectueux.



Gregory Durand  
Président



Yves Froidevaux  
Secrétaire général



**Cesla Amarelle**  
Conseillère d'Etat  
Cheffe du Département de la formation,  
de la jeunesse et de la culture

Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

Société Pédagogique Vaudoise (SPV)  
M. Grégory Durand, Président  
M. Yves Froidevaux, Secrétaire général  
Ch. des Allinges 2  
1006 Lausanne

Lausanne, le 4 novembre 2019

**Utilisation de PAREO**  
**(Logiciel de gestion des présences, absences et retards des élèves)**

Monsieur le Président, Cher Monsieur,  
Monsieur le Secrétaire général, Cher Monsieur,

Votre courrier du 1<sup>er</sup> octobre courant m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

PAREO a été conçu afin de permettre aux Directions des Etablissements scolaires un maximum de souplesse dans la mise en place de leur propre procédure de contrôle, conformément à l'article 99 du Règlement d'application de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (RLEO).

Le 10 octobre 2019 s'est tenue une Conférence plénière du corps directorial. Des informations ont été données aux Directions, portant notamment sur l'historique de la mise en œuvre de cette application, l'inventaire des fonctionnalités actuelles et futures, ainsi que sur les différentes possibilités de paramétrage.

De plus, des échanges entre les Directions ont eu lieu sous la forme d'ateliers afin de permettre de tirer un premier bilan après deux mois d'utilisation généralisée dans le Canton de ce logiciel.

Votre proposition de laisser le choix de deux modèles (passif et/ou actif) uniquement aux Directions a été également débattue. PAREO permettant actuellement la mise en œuvre de ces deux modèles sans amélioration technique, le corps directorial a pris bonne note de votre proposition mais n'a pas souhaité que leur procédure interne se limite à l'application de ces deux modèles uniquement.

Le bilan positif de ces échanges a également permis à la Direction générale de l'enseignement obligatoire de constater la nécessité de formation supplémentaire aux Conseils de direction et au personnel administratif des Etablissements scolaires.

C'est pourquoi, afin de permettre une meilleure appréhension des différentes fonctionnalités de PAREO et ainsi affiner les protocoles mis en place dans les Etablissements, une offre de formation importante est d'ores et déjà mise en œuvre par la DGEO pour les prochains mois.

Une meilleure connaissance de cette jeune application permettra certainement, dans les mois à venir, une collaboration plus étroite entre les Directions des Etablissements scolaires et les enseignant.e.s afin de mettre sur pied des procédures les plus efficaces possibles pour chacun.

En vous remerciant de l'attention portée à ce courrier, je vous adresse, Monsieur le Président, Cher Monsieur, Monsieur le Secrétaire général, Cher Monsieur, mes cordiales salutations.



Cesla Amarelle

**Copie**

- Monsieur Giancarlo Valceschini, Directeur général de la DGEO et Chef de service du SESAF

DFJC  
Madame la Conseillère d'État  
Cesla Amarelle  
Rue de la Barre 8

1014 Lausanne

Lausanne, le 14 novembre 2019

**Utilisation de PAREO** (*programme de gestion des absences des élèves*)

Madame la Conseillère d'État,

Par la présente, nous vous remercions pour votre courrier du 4 novembre relatif à l'objet en titre. Malheureusement, nous avons indiqué dans notre journal *Majuscules* (à l'heure du bouclage rédactionnel) que nous n'avions pas reçu de réponse à ce sujet. Nous mettrons votre réponse sur notre site et dans la prochaine édition de notre journal (décembre 2019).

Sur le fond, nous prenons acte que les directeurs et directrices ont décidé, sur cette plateforme cantonale, de ne pas se limiter aux deux propositions de la SPV.

Ainsi, nous dénoncerons chaque situation et appellerons au boycott de cet outil lorsque les enseignant-e-s seront tenus de pratiquer à double, voire à triple, des gestes pour l'utilisation de PAREO. Un comble pour un outil numérique qui devrait faciliter les gestes quotidiens des acteurs de l'école.

De plus, nous attendons toujours une réponse du département pour l'utilisation d'outils privés (notamment le téléphone portable) pour les besoins de l'institution et ceci sans compensation.

Toujours disponibles afin d'échanger à ce sujet, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'État, l'expression de nos sentiments très respectueux.

  
Gregory Durand  
Président

  
Yves Froidevaux  
Secrétaire général

Copie : M. Giancarlo Valceschini, Directeur général de la DGEO